



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/263

Lancement de l'opération n° 60026002 "Mise en place d'un éclairage par détection dans le quartier Transvaal-Monplaisir à Lyon 3ème et 8ème". Vote et affectation d'une partie de l'AP n° 2020-1, programme 00013

Direction de l'Eclairage Urbain

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/263 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60026002 "MISE EN PLACE D'UN ECLAIRAGE PAR DETECTION DANS LE QUARTIER TRANSVAAL-MONPLAISIR A LYON 3EME ET 8EME". VOTE ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2020-1, PROGRAMME 00013 (DIRECTION DE L'ECLAIRAGE URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le périmètre de l'opération se situe sur le territoire de la Ville de Lyon, sur la partie résidentielle de ce secteur.

Le quartier appelé « Transvaal-Monplaisir », constitue le prolongement de l'opération déjà menée sur une partie du quartier de Montchat avec la mise en place d'un pilotage de l'éclairage. Il se déploie principalement (périmètre hors grands axes) au sud de l'avenue Lacassagne jusqu'à l'avenue Berthelot et il est délimité à l'ouest par le boulevard des Tchecoslovaques et à l'est jusqu'au boulevard Jean XXIII.

Il est proposé, à l'intérieur de cette zone correspondant à des voies secondaires ou de desserte, de piloter l'éclairage public pour réaliser des économies d'énergie, soit en gradant l'intensité lumineuse en deuxième partie de soirée au moment où le trafic automobile se réduit, soit en mettant en place une détection de présence des véhicules aux entrées et sorties des différentes rues.

Les travaux consistent à remplacer l'ensemble des lanternes (environ 1 022) par des luminaires à led équipés de l'un des deux systèmes de pilotage et de contrôler à distance l'ensemble de ces points lumineux pour s'assurer du bon fonctionnement global des cycles programmés.

L'ensemble des travaux est estimé à 1 680 000 €. Cette opération est à financer par affectation d'une partie de l'AP n° 2020-1 « Développement de l'éclairage intelligent 2021-2026 », programme 00013.

Vu l'avis du Conseil des 3^e et 8^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- L'autorisation de programme n° 2020-1 « Développement de l'éclairage intelligent 2021-2026 », programme 00013, constituant la limite supérieure des dépenses est fixée à 2 500 000 €.
- 2- Le lancement de l'opération n° 60026002 « Mise en place d'un éclairage par détection dans le quartier Transvaal-Monplaisir à Lyon 3^{ème} et 8^{ème} » est approuvée. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de

l'autorisation de programme n° 2020-1 « Développement de l'éclairage intelligent 2021-2026 », programme 00013.

- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, les dépenses résultant de cette opération seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 00013, AP n° 2020-1, opération n° 60026002, et seront imputées sur les chapitres 23 et autres, fonction 512, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de chantier ou autre pouvant survenir, se décomposent comme suit :

- 2021 : 1 300 000 € ;
- 2022 : 380 000 €.

- 4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tous autres fonds européens, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET